

# **AVIS DE CONSULTATION**

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

## **EARL LES OEUFS DE FLEURIAC - Fleuriac - AMBON**

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte **du lundi 30 novembre 2020 à 09 h 00 au mardi 29 décembre 2020 à 12 h 00** (pendant 4 semaines) en mairie de Ambon concernant la demande d'enregistrement présentée par l'EARL LES OEUFS DE FLEURIAC, dont le siège social est situé au lieu-dit «Fleuriac» - 56190 Ambon, en vue d'exploiter à cette adresse un élevage de 40 000 poules pondeuses en plein air.

Cette installation relève des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du code de l'environnement ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)) et en mairie de Ambon - 56 rue Pré Demoiselle - 56190 Ambon aux jours et horaires habituels d'ouverture de celle-ci au public.

Les personnes intéressées pourront formuler leurs observations jusqu'au mardi 29 décembre 2020 à 12 h 00 :

➤ sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Ambon ;

➤ ou les adresser au préfet du Morbihan :

- par courrier à l'adresse suivante : direction départementale des territoires et de la mer SENB/GPE - 1 allée du général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : [ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr).